

8h30 : ACCUEIL CAFÉ

10h : INTRODUCTION

Dominique MONDÉ (Président – SER),
Hervé MANGNAN (Président – ASCQUER) &
Jean-Christian DUC (Directeur général – Transpolis)

10h30 - 12h : TABLE RONDE 1

Évaluation de la performance
des dispositifs de retenue routiers

1. La norme EN 1317 (**Marlène GALLIEN** – SER)

La norme européenne NF EN 1317 définit les performances des dispositifs de retenue routiers (DRR). Elle évalue l'efficacité du DRR grâce à des essais de choc réalisés en grandeur réelle.

2. Les critères de performance

(**Marlène GALLIEN**, **Patrick ASIMUS**, **Guénaël de NACQUARD** & **Eric ROUSSEAU** – SER)

Cette présentation permettra de mettre en lumière les différents critères pris en compte pour déterminer et évaluer la performance des DRR : niveau de retenue, largeur de fonctionnement, déflexion dynamique, intrusion du véhicule, indice de sévérité...

3. La certification française liée à des DRR ne pouvant pas faire l'objet de marquage CE

(**Olivier GOYAT** & **Eric ROUSSEAU** – SER)

La marque NF 058 Équipements de la route concerne les équipements de la route non couverts par une certification CE. Cette intervention à deux voix en présentera l'origine avant d'entrer dans les détails des interruptions de file inférieures à 15 mètres, des raccordements et des kits de dilatation.

**14h - 15h : DEMONSTRATION
DE CRASH TEST PAR TRANSPOLIS**

15h - 16h30 : TABLE RONDE 2

Conditions d'installation
des dispositifs de retenue routiers

1. Implantation des dispositifs de retenue routiers (**Pascal RICARD** – SER)

La prise de parole s'ouvre sur les généralités en termes d'implantation de DRR, et plus spécifiquement la mise en conformité des DRR existants suite à l'implantation d'un obstacle de type PPHM.

2. a. Extrémités constructives et performantes (**Guénaël de NACQUARD** – SER)

À travers une présentation de cas particuliers, cette intervention illustre les critères d'installation entre extrémité performante et disposition constructive pour le traitement des origines et fins de file de DRR.

2. b. Conditions spécifiques d'installation des atténuateurs de chocs (**Denis NORBERT** – SER)

Les atténuateurs de chocs s'adaptent à toutes les géométries de divergent. Cette présentation insistera sur l'importance de préférer ce genre de produits à des extrémités ABC.

3. Implantation des DRR sur ouvrages d'art (**Christophe CANAL** – SER)

Cette prise de parole fera l'objet d'un rappel des bonnes pratiques et des points de vigilance à prendre en compte pour toute installation de DRR sur ouvrages d'art existants.

4. Implantation des séparateurs modulaires de voies (**Alain FABRE** – SER)

Les DRR peuvent être temporaires. Cette thématique rappellera qu'un séparateur modulaire de voies se pose selon les mêmes techniques qu'un DRR permanent et implique les mêmes enjeux.

5. Les Certificats de qualification professionnelle (**Alain FABRE** – SER)

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) en signalisation horizontale, dispositifs de retenue et signalisation temporaire ont été créés à l'initiative du SER dans le but de valoriser les entreprises comme les salariés, professionnels des équipements routiers et urbains.

**16h30 : CONCLUSION
& COCKTAIL DE CLÔTURE**

Me Clarisse DAVID & **Me Claudia ROMATIER**
(Avocates – Fiducial Legal by Lamy), **Christophe
CHEVALIER** (SER) & **Julien VICK** (SER)